



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 23 juin 2022

### **RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA) DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE : OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE JUSQU'AU 29 JUILLET 2022**

La pollution de l'air cause chaque année en France plus de 40 000 décès prématurés, ce qui en fait un enjeu de santé public majeur, en particulier dans certaines agglomérations denses comme Lyon. Malgré l'amélioration continue mesurée depuis une vingtaine d'années, la qualité de l'air dans l'agglomération lyonnaise n'est pas encore satisfaisante. Les seuils réglementaires sont dépassés dans plusieurs zones et l'exposition moyenne des habitants aux poussières, aux oxydes d'azote (NOx) ou encore à l'ozone doit être réduite. Il s'agit de préserver la santé de tous, en particulier des plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes atteintes de pathologies chroniques, etc.).

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) constitue l'outil privilégié pour coordonner localement les politiques d'amélioration de la qualité de l'air. Mis en œuvre par l'État, en partenariat avec les collectivités et l'ensemble des acteurs territoriaux, le PPA décline un vaste panel d'actions, adaptées au contexte local, visant à réduire les émissions de polluants dans l'air et ainsi, à diminuer l'exposition de la population.

Fort de ses 35 actions (contre 20 dans le PPA2), ce troisième PPA se veut plus ambitieux et adapté aux nouveaux enjeux :

- le périmètre est sensiblement élargi, de 115 à 167 communes, englobant désormais les secteurs de Vienne et de Roussillon en Isère rhodanienne, ainsi qu'une dizaine de communes au nord-est de l'agglomération ;
- de nouveaux polluants comme l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) ou encore les composés organiques volatils (COV), impliqués dans la formation de l'ozone, sont nouvellement intégrés et feront l'objet d'actions spécifiques ;
- de nouvelles mesures fortes concernant le chauffage individuel au bois, contributeur majeur à la pollution aux particules, sont intégrées. Une interdiction d'usage des

cheminées à foyer ouvert sur le territoire de la métropole de Lyon est ainsi prévue, avec en parallèle une extension des dispositifs d'accompagnement technique et financier des particuliers dans le renouvellement des installations de chauffage non performantes.

- les secteurs de l'agriculture, du transport fluvial, de l'aérien ou encore la rénovation thermique des bâtiments sont intégrés pour la première fois au PPA lyonnais.

Sur le volet mobilité, le PPA3 soutient les mesures de réduction de la pollution liée au trafic dans les zones densément peuplées grâce au dispositif de Zones à Faibles Émissions (ZFE<sub>m</sub>) de la Métropole de Lyon et plus largement toutes les initiatives des acteurs du territoire pour développer des alternatives à la voiture individuelle, en particulier les modes de déplacements dits actifs (marche et vélo).

## OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Après deux ans de travaux d'élaboration conduits en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, **le projet de nouveau PPA (PPA3) est soumis au public dans le cadre d'une enquête publique, jusqu'au vendredi 29 juillet à 16h.** Moment clé de l'élaboration du plan, cette enquête publique permet aux citoyens de prendre connaissance du plan, de ses effets escomptés, de l'ensemble des avis émis dans le cadre de la procédure d'élaboration. Elle vise enfin, et surtout, à recueillir les observations de chacun sur ce projet. **Le dossier complet et un registre dématérialisé sont disponibles sur [www.registre-numerique.fr/ppa-lyon](http://www.registre-numerique.fr/ppa-lyon)**

Des versions papier du dossier et des registres sont mises à disposition à la DDPP du Rhône, à la préfecture de l'Ain, dans les sous-préfectures de Vienne et de la Tour-du-Pin ainsi que dans 33 mairies du territoire. Des permanences permettront d'échanger directement avec les commissaires enquêteurs (dates et lieux précisées dans le lien ci-dessus).

Enfin, si les actions collectives sont ambitieuses, il est à noter qu'une part importante des leviers identifiés dans ce plan d'action concernent les pratiques quotidiennes des citoyens dans leurs déplacements, leurs logements, etc. Chacun à son niveau peut être acteur de l'amélioration de la qualité de l'air. La mobilisation de chacun et le relais par l'ensemble des collectivités du territoire couvert par le PPA3 seront des clefs de sa réussite.

### Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Kamel AMEROUCHE  
Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03  
Standard : 04.72.61.66.91 – <http://www.rhone.gouv.fr>